



Module de mise à niveau des connaissances
en vue de la certification ou recertification
internationale de l'IBLCE®

12 juin – 26 juillet 2023

Le CREFAM 3.0, Centre de Recherche, d'Évaluation et de Formation à l'Allaitement Maternel :

- ✓ est un organisme de formation continue enregistré sous le n° de déclaration d'existence 840070141607 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- ✓ est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Notre domaine :

- ✓ Préparation des personnes ayant une expérience d'accompagnement dans le domaine de l'allaitement maternel, à **l'examen international organisé par l'IBLCE®¹** (organisme d'accréditation des consultants en lactation²).
- ✓ Organisation des formations de façon à permettre aux participants d'acquérir un ensemble de connaissances et compétences nécessaires à la **pratique d'un consultant en lactation chevronné**, au-delà des minima requis pour l'examen.
- ✓ Organisation de **formations spécialisées** permettant d'approfondir des domaines essentiels à l'accompagnement des familles autour de l'allaitement maternel.

**Contribuer à l'évaluation
des pratiques
professionnelles en
matière d'allaitement**

**Offrir des outils pour
l'amélioration des
savoirs et savoir-faire**



CREFAM 3.0
Centre de Recherche, d'Évaluation
et de Formation à l'Allaitement Maternel

**Proposer aux professionnels
de renforcer leurs
compétences relationnelles
pour soutenir les familles**

**Permettre et valoriser
la recherche sur
l'allaitement maternel
en France**

¹IBLCE® : International Board Lactation Consultant Examiners: comité international de certification des consultants en lactation.

²International Board Certified Lactation Consultant : consultant certifié par l'examen organisé par l'IBLCE®.

Présentation de la formation

Public concerné

Cette formation vous concerne si vous êtes :

- ◆ Médecin, sage-femme, puéricultrice, auxiliaire de puériculture ou autre professionnel exerçant dans le domaine de la périnatalité ;
- ◆ Professionnel de la petite enfance soutenant des mères allaitant ;
- ◆ Bénévole accrédité d'un groupe de soutien de l'allaitement maternel ou de la parentalité.

Prérequis :

- ◆ Être candidat à l'examen international de l'IBLCE® de l'année en cours ou l'année suivante ;
- ◆ Être consultant en lactation certifié par l'IBLCE® souhaitant préparer sa recertification ;
- ◆ Disposer d'un ordinateur avec une caméra et un micro et d'une connexion internet fiable.



Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter le CREFAM 3.0 pour identifier les aménagements possibles.

La formation donne lieu à **38,5 CERP** (points de formation continue pour les consultants en lactation) répartis en fonction des thèmes abordés.

Cette formation permet de s'entraîner aux modalités particulières de l'examen et de mettre à jour ses connaissances.

Durée et lieu de la formation, date limite d'inscription

La formation est organisée en blend-learning (formation virtuelle mixte synchrone et asynchrone) pour un groupe de 9 à 12 personnes.

La durée de la formation est de 51 heures réparties sur 6 journées de 6 h en classe virtuelle synchrone et 15 h de travail tutoré en e-learning à **effectuer avant le 12 juillet 2023**.

Le dossier d'inscription est à **transmettre par mail**¹.

Le CREFAM 3.0 accuse par mail réception de chaque dossier.

Les dossiers sont retenus par ordre d'arrivée à l'adresse : secretariat@crefam.fr

Les inscriptions sont closes lorsque le groupe est complet.

La formation est alors confirmée par un mail à tous les participants et le CREFAM 3.0 envoie les conventions ou contrats de formation à retourner signés.

- ◆ Dans le cadre d'un contrat individuel, l'inscription devient définitive lorsque les 10 jours de rétractation suivant la date de signature du contrat sont écoulés (article L6353-5 du Code du Travail). L'inscription est validée à réception de la preuve de versement d'un acompte de 30 % après le délai de rétractation.
- ◆ Dans le cadre d'une convention, l'inscription est validée à réception de celle-ci signée par le commanditaire et/ou le stagiaire, accompagnée de la preuve de versement d'un acompte de 30 %.

Les participants reçoivent une lettre d'accueil leur indiquant les informations pour le travail tutoré, le lien de connexion pour la classe virtuelle synchrone et le règlement intérieur au plus tard une semaine avant le début de la formation.

¹ Si vous rencontrez un problème pour nous transmettre votre dossier par mail, merci de prendre contact avec le CREFAM.

Dates et horaires de la formation

La formation se déroule entre le 12 juin et le 26 juillet en discontinu.

Entre le 12 juin et le 12 juillet 2023	Travail tutoré (vidéos, quizz, examen blanc)
Du 17 au 19 juillet 2023	Classe virtuelle synchrone
Du 24 au 26 juillet 2023	Classe virtuelle synchrone

En classe virtuelle synchrone, la journée de formation est de 6 h et les horaires sont :

- ◆ 8 h 30 – 12 h 30 avec une pause de 30 minutes.
- ◆ 14 h 00 – 16 h 45 avec une pause de 15 minutes

Objectifs généraux de la formation

À l'issue de la formation, les participants

- ◆ se seront entraînés aux modalités particulières de l'examen de l'IBLCE®
- ◆ auront mis à jour leurs connaissances sur les thèmes proposés
- ◆ auront défini leur plan personnel de révision pour la certification ou la recertification de l'IBLCE®.

Méthodes et moyens pédagogiques

La formation utilise principalement la méthode active, en accord avec les orientations de l'HAS¹ sur le Développement Professionnel Continu (DPC) et répond aux exigences de l'IBLCE® pour l'examen. Elle est adaptée en temps réel aux besoins des participants.

La formation comporte :

- ◆ Pour le travail tutoré :
 - des vidéos et quizz sur des thèmes particuliers,
 - l'examen blanc (175 questions à choix multiples, dont 100 s'appuient sur un support photographique fourni) ;
- ◆ Pour le travail en classe virtuelle synchrone :
 - une correction détaillée de chaque question de l'examen blanc, donnant lieu si nécessaire à des approfondissements techniques ;
 - des sessions de formation pour compléter les connaissances des participants et les ajuster aux exigences de l'examen.

La plupart des sessions commencent par un échange sur les connaissances, les pratiques et les problèmes habituellement rencontrés.

L'apport de données pertinentes au cours d'échanges permet aux participants de maintenir leur attention, d'analyser leurs pratiques et d'envisager eux-mêmes les changements à mettre en œuvre concrètement. L'ensemble du processus facilite la mémorisation et l'intégration des apports théoriques et pratiques de la formation.

Les diaporamas sont utilisés pour présenter des données théoriques ou une synthèse des points essentiels du thème de la session.

¹ https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807852/fr/formation-presentielle

Chaque stagiaire a accès à une liste de documents complémentaires¹ et de vidéos² disponibles sur internet.

La formation se termine avec un bilan global, mené oralement avec le groupe.

Modalités d'évaluation

Au début de la formation, les stagiaires visionnent des vidéos, effectuent des quizz autour de certains thèmes du programme d'examen de l'IBLCE® et répondent aux questions de l'examen blanc du CREFAM 3.0 sur une plate-forme de formation virtuelle. Ce travail tutoré est à réaliser entre le 12 juin et le 12 juillet 2023. Le formateur référent est disponible par mail pour les questions pédagogiques. Les participants peuvent contacter le CREFAM 3.0 pour une assistance technique sur la plateforme virtuelle.

Les participants sont sollicités pour exprimer leur projet professionnel au moment de l'inscription. À l'issue du travail tutoré, les participants sont contactés par mail pour préciser leurs attentes pour la formation et les thématiques qu'ils souhaitent approfondir en classe virtuelle synchrone.

Pendant la formation, l'acquisition de connaissances et de pratiques est évaluée en continu au cours des échanges et des mises en pratique.

En fin de journée, un bilan est réalisé oralement sur les connaissances et les pratiques abordées afin, si besoin, de répondre aux nouvelles questions, d'envoyer des documents complémentaires et d'ajuster le programme pour la suite.

En fin de formation, les participants définissent leur plan personnel de révision et remplissent un questionnaire de satisfaction de la formation.

Six mois après la fin de la formation, les participants font un retour sur la réalisation de leur plan de révision et répondent à un questionnaire de satisfaction à distance de la formation.

Document pédagogique

Le document pédagogique couvre les principaux sujets du programme de l'examen (environ 200 pages). Le formateur peut compléter avec l'envoi de documents par mail pendant la formation. Les questions d'examen sont également fournies sur support papier pour faciliter les révisions après la formation.

Les documents sont envoyés aux participants par voie postale une semaine avant le début de la classe virtuelle synchrone.

L'objectif de ces documents est de :

- ✓ fournir des synthèses directement utilisables dans la pratique quotidienne des participants ;
- ✓ donner des informations sur des aspects rarement rencontrés pour lesquels il existe très peu de publications françaises.

¹ <http://www.crefam.com/webographie.php>

² <http://www.crefam.com/videotheque.php>

et <https://www.youtube.com/channel/UCEvnlF6Nh37G6WZdrg8DD1A/playlists>

La documentation est mise à jour chaque année en fonction des publications scientifiques et s'appuie sur les recommandations de bonne pratique établies par l'HAS, l'OMS, l'Academy of Breastfeeding Medicine (ABM) et l'ESPGHAN (European Society for Paediatric Gastroenterology Hepatology and Nutrition) et sur le Core Curriculum for Interdisciplinary Lactation Care (2nd Edition. Editors Lactation Education Accreditation and Approval Review Committee – LEAARC– 2022).

Ces documents sont la propriété exclusive du CREFAM 3.0, ils sont strictement soumis au copyright et ne peuvent être transmis ou copiés sans l'autorisation du CREFAM 3.0.

Formateurs

Le Dr Laure Marchand-Lucas est le formateur référent, consultant en lactation IBCLC. Elle peut faire appel à d'autres formateurs pour adultes ou à des spécialistes qui ont une connaissance approfondie de leur domaine d'intervention. La plupart sont consultants en lactation.

Coût de la formation

Ces prix ne comprennent pas les éventuels frais d'hébergement, d'assurance et de littérature spécialisée.

- ✓ Prise en charge par l'employeur ou autre financement : 1 200 €
- ✓ Si la formation est à la charge du participant : 906 €
- ◆ Dans le cadre d'une convention, l'inscription est validée à réception de celle-ci signée par le commanditaire et/ou le stagiaire, accompagnée de la preuve de versement d'un acompte de 30 %, soit 360 €.
- ◆ Dans le cadre d'un contrat individuel, l'inscription devient définitive lorsque les 10 jours de rétractation suivant la date de signature du contrat sont écoulés (article L6353-5 du Code du Travail). L'inscription est validée à réception de la preuve de versement d'un acompte de 30 % après le délai de rétractation, soit 271 €.

Le solde est à régler par virement à l'issue de la formation à réception de la facture accompagnée du certificat de réalisation indiquant les éventuelles absences.

Merci de prendre contact avec notre responsable administrative pour des modalités particulières de règlement.

Pour plus d'information

Marina Marengo - tel : 09 64 30 95 99 - courriel : secretariat@crefam.fr

Programme de la formation

Programme du travail tutoré

Ce travail est à réaliser entre le 12 juin et le 12 juillet 2023 sur la plate-forme de formation virtuelle du CREFAM 3.0.

Thème	Durée
Hypoglycémie du nouveau-né à terme : vidéo	0:35
Ictère néonatal : vidéo	0:45
Exprimer le lait : vidéo et quiz	1:30
États psychiques du post-partum : vidéos	01:15
Pathologies de la mère : vidéos	
Introduction - les risques d'un sevrage temporaire - aider une mère à préparer une intervention chirurgicale pendant l'allaitement - soutenir une mère atteinte d'une pathologie chronique	00:35
Pathologies de la mère en péri-partum et conséquences sur l'allaitement : troubles associés à une hypertension gravidique, hémorragie du post-partum, thrombose veineuse, infections en péri-partum	00:35
Infections courantes hors post-partum : infections respiratoires, infections urinaires, infections à SARM, tuberculose	00:20
Infections virales : Zika, Ebola, VIH	00:20
Prématurité : vidéos et quiz	
Les risques de la transmission du cytomégalovirus par le lait humain	00:10
L'enrichissement du lait maternel pour l'enfant prématuré	00:20
L'intérêt du lait maternel pour l'enfant prématuré	00:25
Quiz sur l'allaitement de l'enfant prématuré	01:30
Les préparations pour nourrissons : vidéos	01:00
Recherche et lecture critique : vidéo et quiz	01:05
L'allaitement maternel en situation d'urgence : vidéo	00:35
Réalisation de l'examen blanc du CREFAM	04:00
Total d'heures pour le travail tutoré	15:00

Programme de la formation en classe virtuelle synchrone

1^{er} jour

Accueil à partir de 8 h

8 h 30 – 12 h 30: Accueil et présentation du formateur et des stagiaires. Rappel des consignes pour aborder la forme de l'examen. Recueil des questions des participants.

12 h 30 – 14 h : Déjeuner.

14 h – 16 h 45 : Début de la correction de l'examen.

2^e jour

8 h 30 – 11 h 30 : Suite et fin de la correction de l'examen.

11 h 30 – 12 h 30 : Élaboration du programme pour la suite du module avec les participantes en fonction de l'ensemble des thématiques qu'elles souhaitent approfondir à l'issue du travail tutoré et des questions survenues au cours de la correction de l'examen blanc.

12 h 30 – 14 h : Déjeuner.

14 h – 16 h 45 : Thèmes du programme établi avec les stagiaires.

3^e, 4^e et 5^e jours

8 h 30 – 12 h 30 : Thèmes du programme établi avec les stagiaires.

12 h 30 – 14 h : Déjeuner.

14 h – 16 h 45 : Thèmes du programme établi avec les stagiaires.

6^e jour

8 h 30 – 12 h 30 : Thèmes du programme établi avec les stagiaires.

12 h 30 – 14 h : Déjeuner.

14 h – 16 h : Thèmes du programme établi avec les stagiaires.

16 h – 16 h 45 : Élaboration par chaque participante d'un programme personnel de révision avant l'examen ou la recertification et évaluation du module. Évaluation par un questionnaire de satisfaction.

Répartition selon les disciplines de l'examen international de l'IBLCE® et en CERP

Cette répartition est prévisionnelle et sera ajustée en fonction du programme réalisé en classe virtuelle synchrone, défini avec les participants.

Les disciplines définies dans le programme de l'examen international de l'IBLCE® sont :

- I. Développement et nutrition
- II. Physiologie et endocrinologie
- III. Pathologie
- IV. Pharmacologie et toxicologie
- V. Psychologie, sociologie et anthropologie
- VI. Techniques
- VII. Compétences cliniques

	I	II	III	IV	V	VI	VII	Total
Travail tutoré	1 h 00					1 h 00	0 h 30	2 h 30
Classe virtuelle synchrone	8 h 30	5 h 00	8 h 30	3 h 30	1 h 00	1 h 30	8 h 00	36 h 00
Total	9 h 30	5 h 00	8 h 30	3 h 30	1 h 00	2 h 30	8 h 30	38 h 30

La répartition en CERP L, R et E donnée ci-dessous est également prévisionnelle.

	CERP L	CERP E
Travail tutoré	2.5	0
Travail en classe virtuelle synchrone	33.5	2.5
Total	36	2.5



Engagement de confidentialité

J'ai bien noté que les moyens et outils pédagogiques mis à disposition par le CREFAM 3.0 pour ma formation sont destinés exclusivement à l'approfondissement du contenu de la formation et à mon étude personnelle. Ils ne sont pas destinés à être diffusés en dehors du groupe de formation et ne peuvent donc être copiés ou transmis à un tiers, par quelque moyen que ce soit sans autorisation écrite de la responsable de la formation.

Cette clause de confidentialité concerne :

- les documents fournis sous forme papier ou envoyés par messagerie et portant le logo du CREFAM 3.0 ainsi que la mention « Ce document est propriété du CREFAM 3.0, à ne pas diffuser sans autorisation du CREFAM 3.0 » ;
- l'accès à la plateforme de formation virtuelle du CREFAM 3.0 ;
- les sessions d'enseignement à distance et les vidéos mises en ligne sur la chaîne privée du CREFAM 3.0.

Je soussigné(e) certifie avoir lu les clauses de confidentialité du CREFAM 3.0 et m'engage à les respecter.

Date

Signature

Ce document prend effet lorsque l'inscription est confirmée.



Demande d'inscription/ Bon de commande

Je m'inscris à la formation « Module de mise à niveau des connaissances en vue de la certification ou recertification internationale de l'IBLCE® » du 12 juin au 26 juillet 2023.

1. Votre identité

NOM Prénom

Né(e) le à

Profession :

Je suis :

- salarié d'employeur privé salarié du secteur public demandeur d'emploi
 autre :

Lieu d'exercice (institution, adresse) :
.....

Téléphone Portable Courriel

Adresse postale à laquelle je souhaite recevoir les documents pédagogiques :
.....

Coordonnées personnelles : Portable Courriel

2. Conditions d'accès à la formation. (merci de cocher ce qui s'applique)

- Je suis candidat à l'examen international de l'IBLCE® de l'année en cours ou l'année suivante ;
 Je suis consultant en lactation certifié par l'IBLCE® souhaitant préparer ma recertification ;
Mon numéro au registre de l'IBLCE® est : L-.....
 Je dispose d'un ordinateur avec une caméra et un micro et d'une connexion internet fiable.

3. Votre projet professionnel pour cette formation.

.....
.....
.....
.....

4. Coût de la formation et modalité des versements. (merci de cocher ce qui s'applique)

Ces prix ne comprennent pas les frais d'assurance et de littérature spécialisée.

Si la formation est prise en charge par mon employeur ou bénéficie d'un autre financement :

Coût de la formation : 1 200 €

Si la formation est à ma charge :

Coût de la formation : 906 €

- ◆ Dans le cadre d'une convention, l'inscription est validée à réception de celle-ci signée par le commanditaire et/ou le stagiaire, accompagnée de la preuve de versement d'un acompte de 30 %, soit 360 €.
- ◆ Dans le cadre d'un contrat individuel, l'inscription devient définitive lorsque les 10 jours de rétractation suivant la date de signature du contrat sont écoulés (article L6353-5 du Code du Travail). L'inscription est validée à réception de la preuve de versement d'un acompte de 30 % après le délai de rétractation, soit 271 €.

Le solde à régler par virement à l'issue de la formation à réception de la facture accompagnée du certificat de réalisation indiquant les éventuelles absences.

Si des modalités de facturation particulières sont souhaitées, merci de préciser ci-dessous. Celles-ci seront reprises dans le contrat ou la convention de formation

.....
.....

5. Prise en charge de la formation. (merci de cocher ce qui s'applique)

- La formation est à ma charge. Je recevrai un contrat individuel de formation professionnelle en application des articles L6353-3 à 7 du Code du travail.
- La formation est prise en charge par mon employeur ou bénéficie d'un autre financement. Une convention de formation professionnelle sera établie en application des articles L6353-1 & 2 du Code du travail.

Mon employeur est (nom, adresse et cachet) :

.....

Interlocuteur :

Téléphone : Courriel :

Autre financement : (précisez)

.....

.....

6. Conditions d'annulation de l'inscription.

En cas de désistement moins de trente jours avant la formation, le CREFAM 3.0 retiendra 30 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement.

En cas de force majeure, l'inscription peut être reportée sans frais sur une session ultérieure sous réserve de disponibilité. La non prise en charge du financement par un OPCO ou autre organisme, n'est pas un motif légitime d'annulation.

7. Conditions d'annulation de la formation.

Le CREFAM 3.0 se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits avec un préavis de 7 jours. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.

Fait à : Le :

Signature du/de la candidat/e

Signature du financeur